

Gérer les délégations de remplacement

AC-Démat : Autorisations de construire numériques



AC_Démat_Gérer les délégations de remplacement.ppt



Sommaire

- ☐ La délégation de remplacement, en bref
- Principes de fonctionnement
- □ Délégation à toutes les données d'une requête
 - Vue du déclarant (cf. requérant ou mandataire)
 - Vue du délégué
- ☐ Délégation à une ou plusieurs thématiques d'une requête
 - Vue du déclarant (cf. requérant ou mandataire)
 - Vue du délégué



La délégation de remplacement, en bref



Que permet la délégation de remplacement

La délégation permet de donner un accès temporaire à un dossier, à un tiers disposant d'un compte e-démarches et inscrit à la prestation *Déposer une autorisation de construire numérique*.

Le tiers peut, au choix, être autorisé à :

- simplement consulter le dossier,
- le modifier,
- le modifier et soumettre des demandes à l'administration.



A quoi sert la délégation de remplacement

Pour les délégations de remplacement de type "Modifier", le tiers peut être autorisé à modifier :

- l'entièreté du dossier
- une ou plusieurs thématiques
 - Le dossier complet sera alors accessible en consultation
 - Et les thématiques précisées uniquement seront accessibles en modification.



A quoi sert la délégation de remplacement

La délégation de remplacement permet ainsi de partager un dossier avec un autre tiers :

- soit pour qu'il puisse en prendre connaissance;
- soit pour qu'il puisse travailler sur celui-ci.

Exemples d'utilisation :

- Un mandataire demande à un expert de renseigner pour son compte un formulaire technique
- Un architecte indépendant confie la gestion du dossier à un confrère pendant son absence
- Un mandataire demande au requérant de vérifier le dossier et de le valider avant de le soumettre



Quid de la responsabilité?

Le déclarant reste entièrement responsable de la demande quelles que soient les actions de ses délégués de remplacement sur le dossier numérique.



Principes de fonctionnement



Octroi d'une délégation

- □ Seul le déclarant (qu'il soit le requérant ou le mandataire), peut donner une délégation. Ni l'administration ni les délégués de remplacement ne peuvent, eux-mêmes, donner, remplacer ou révoquer des délégations.
- ☐ Les délégations sont données :
 - pour un dossier particulier
 - à des comptes <u>individuels</u> ou <u>collaborateurs d'entreprises</u> edémarches (personne physique) qui n'appartiennent pas à la même entreprise que le déclarant.
- □ La délégation entre collaborateurs d'une même entreprise est implicite. Il n'est pas nécessaire d'octroyer des délégations.



Octroi d'une délégation

- ☐ Les délégations sont "réglables" par délégation :
 - le niveau de délégation, soit
 - Consulter,
 - Modifier une ou plusieurs thématiques,
 - Modifier,
 - Modifier et soumettre à l'administration
 - la période
 - l'envoi des communications



Suppression d'une délégation et traçabilité

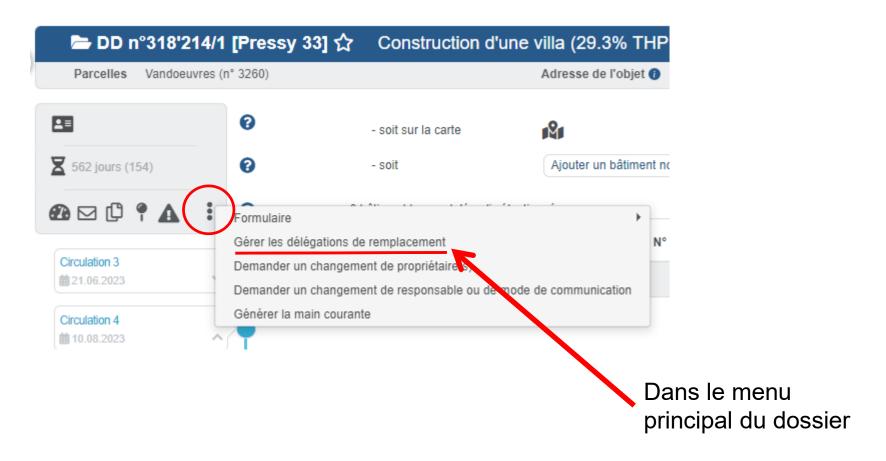
- Le déclarant peut supprimer en tout temps une délégation
- L'historique des délégations est conservé pour la traçabilité
- Les délégations sont portées à la connaissance de l'administration.



Vue du déclarant (responsable du dossier)



Accéder aux délégations





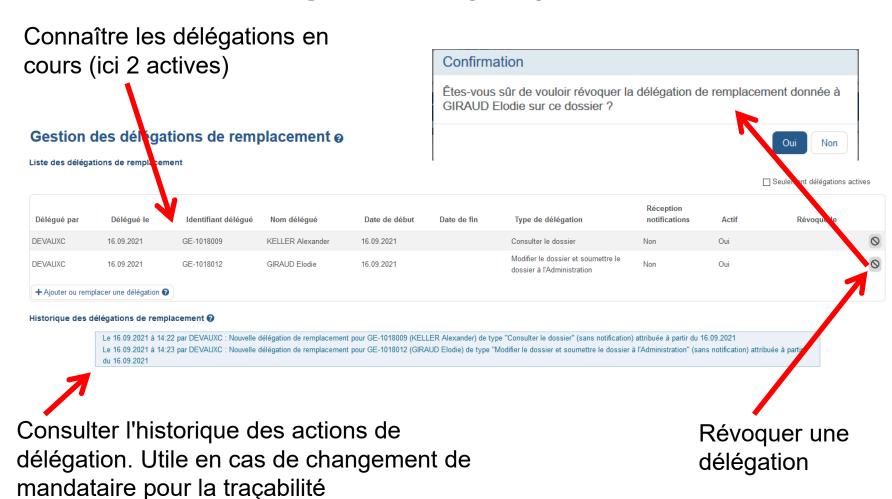
Gérer les délégations (1/2)



Seul le déclarant, responsable du dossier, peut accorder des délégations

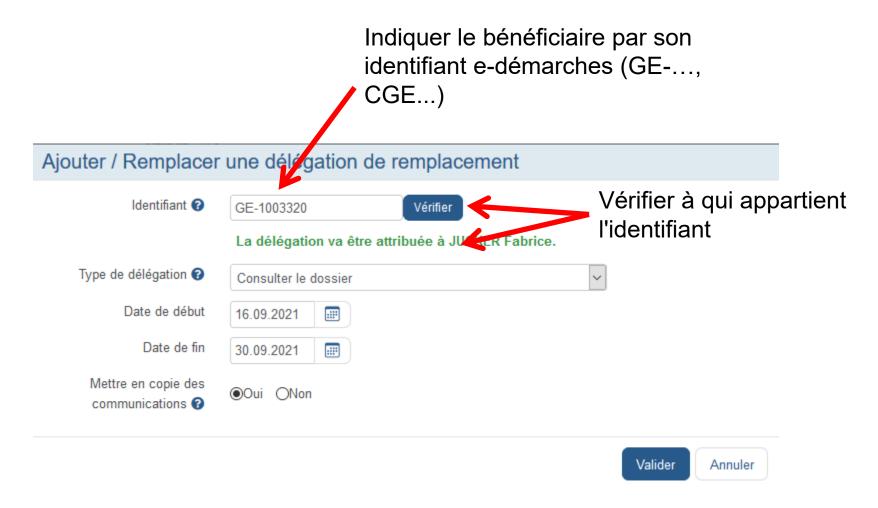


Gérer les délégations (2/2)





Donner une délégation (1/6)





Donner une délégation (2/6)

Identifiant 🔞	GE-1018012 Vérifier
Type de délégation 😯	Consulter le dossier
Date de début	16.09.2021
Date de fin	30.09.2021
Mettre en copie des communications ?	Oui
Le nombre de recherches e autorisé demain.	fectuées dépasse le quota autorisé. L'ajout de délégations de remplacement sera de nouveau

Par sécurité, le nombre de recherches est limité à 5 par jour par utilisateur



Donner une délégation (3/6)

Accorder les droits du délégué :

- Consulter le dossier
- Modifier une ou plusieurs thématiques
- Modifier le dossier (tout le dossier)
- Modifier le dossier (tout le dossier) et soumettre des documents ou des demandes à l'administration

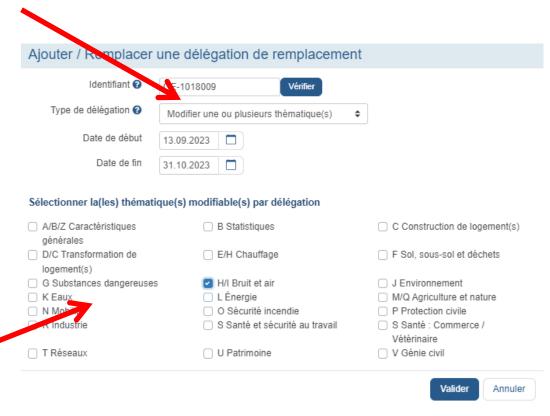




Donner une délégation (4/6)

Pour le type de délégation Modifier une ou plusieurs thématiques,

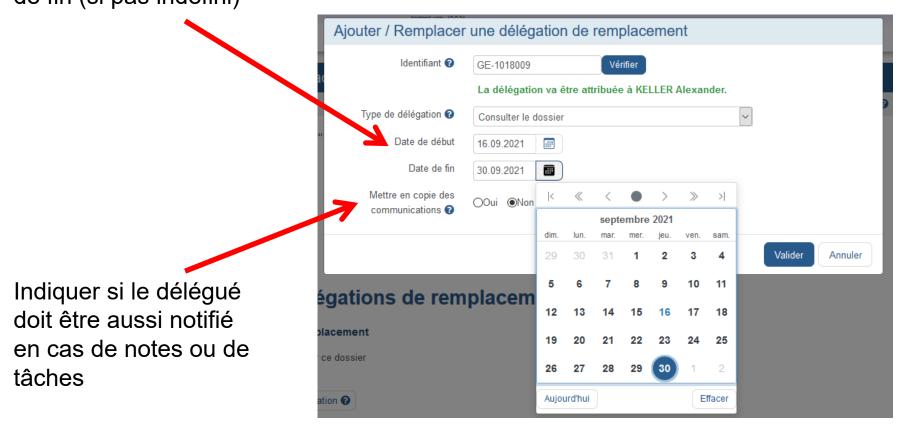
Sélectionner les thématiques accessibles en modification





Donner une délégation (5/6)

Indiquer les dates de début et de fin (si pas indéfini)





Donner une délégation (6/6)





Modifier une délégation

Gestion des délégations de remplacement @

Liste des délégations de remplacement

Réception Délégué par Délégué le Identifiant déléqué Nom délégué Date de début Date de fin Type de délégation notifications Actif Révogué le Modifier le dossier et soumettre le DEVAUXC 16.09.2021 GE-1018009 KELLER Alexander 16.09.2021 Oui Oui dossier à l'Administration + Ajouter ou remplacer une délégation ?



Permet d'ajouter ou de modifier une délégation. Seule, la dernière délégation saisie pour un bénéficiaire sera prise en compte.



Seulement délégations actives

Révoquer une délégation

Gestion des délégations de remplacement @

Liste des délégations de remplacement

Délégué par	Délégué le	ldentifiant délégué	Nom délégué	Date de début	Date de fin	Type de délégation	Réception notifications	Actif	Révoqué le
DEVAUXC	16.09.2021	GE-1018009	KELLER Alexander	16.09.2021		Modifier le dossier et soumettre le dossier à l'Administration	Oui	Oui	
+ Ajouter ou remp	placer une délégation 🗿								

Permet de supprimer une délégation.

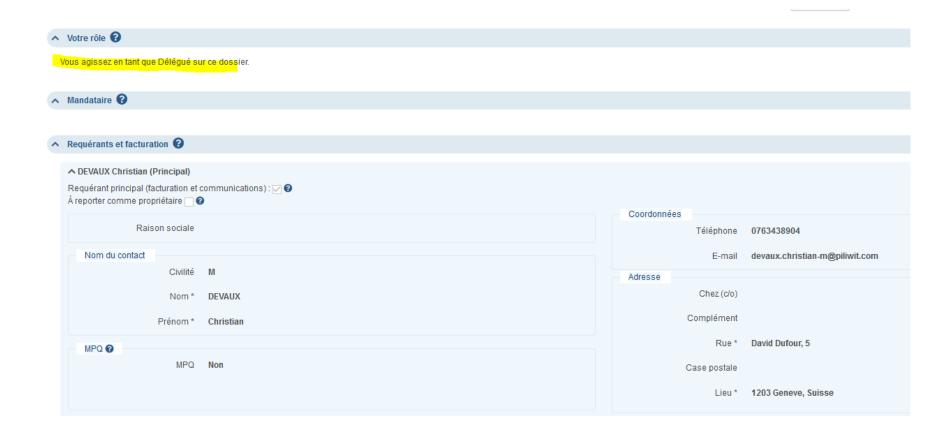


☑ Seulement délégations actives

Vue du délégué

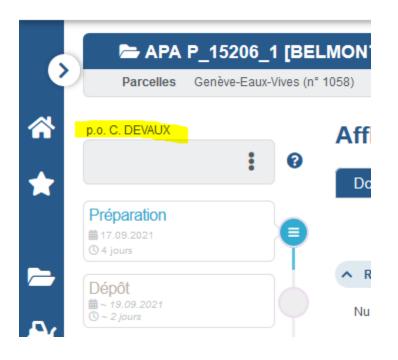


Utilisateur identifié comme délégué dans la demande





L'étiquette du dossier indique pour qui le délégué agit





Voir ses délégations sur le dossier (1/2)



Pas de bouton (+) : ne peut pas modifier les délégations



Fonctions limitées selon les droits donnés (1/3)



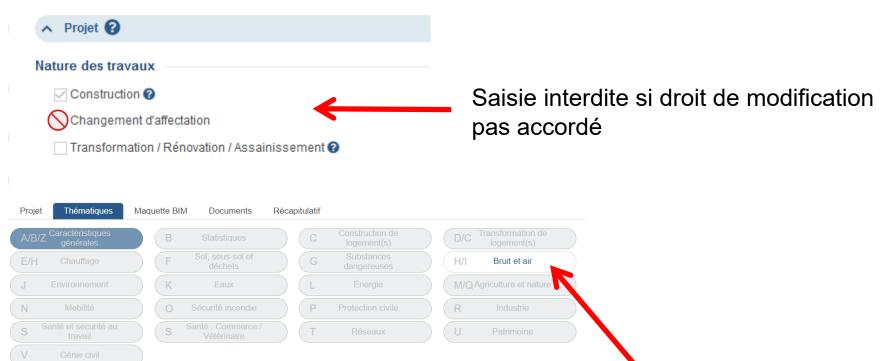
Gérer les délégations toujours disponible, mais ne permet que de voir les délégations



Actions restreintes selon les droits, p. ex. *Demander un changement de responsable ou de mode de communication* est seulement disponible si droit de soumission. De même en instruction *Abandonner le projet.*



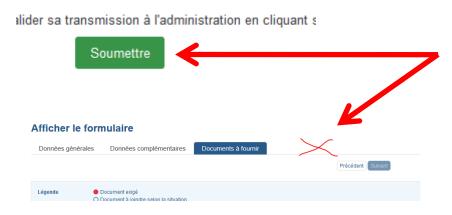
Fonctions limitées selon les droits donnés (2/3)



Onglet Thématiques : Seules les thématiques autorisées en modification sont modifiables (onglet clair), les autres thématiques sont en consultation uniquement (onglets grisés)



Fonctions limitées selon les droits donnés (3/3)



Onglets *Soumission* et boutons *Soumettre* indisponibles si droit de soumission pas accordé



FIN

